

PARIS, le 22 octobre 2019

Le groupe RDSE se félicite de l'adoption par le Sénat du projet de loi engagement et proximité

Le groupe RDSE a voté à l'unanimité en faveur de ce texte qui, bien que perfectible, comporte un certain nombre d'avancées pour les communes et les conditions d'exercice du mandat des élus locaux.

Les 23 sénatrices et sénateurs du groupe ont largement contribué à enrichir le texte. 16 de leurs amendements ont été adoptés, parmi lesquels des dispositions visant à faciliter une meilleure représentativité des petites communes dans les intercommunalités, renforcer les pouvoirs du maire en matière d'urbanisme ou mieux protéger pénalement les élus dans le cadre de leurs responsabilités.

Le groupe RDSE se réjouit également que le projet de loi corrige certains des errements de la loi NOTRe, en rétablissant une véritable logique de subsidiarité dans les relations entre les communes et leur EPCI.

Il se félicite tout autant des mesures visant à améliorer la situation matérielle des élus locaux, en reconnaissance de leur engagement, notamment la revalorisation de leur indemnité, la possibilité pour les élus en situation de handicap de conserver tout ou partie de leur AAH, la meilleure conciliation de l'exercice du mandat avec la vie familiale et professionnelle, ou encore la progression de la parité dans les EPCI.

Le groupe RDSE se satisfait de ce texte en l'état, même si de nombreuses problématiques restent encore à résoudre. Il appartient désormais à l'Assemblée Nationale de prendre ses responsabilités.

Contact presse : 01 42 34 25 00 - rdse@senat.fr